



Environnement Industrie

N° 1 - Janvier 2004

Bulletin d'information sur l'environnement industriel en Provence Alpes Côte d'Azur

Sommaire



Actualités

page 2

Parole d'Adhérent

page 3

Dossier

page 4

Bonnes pratiques environnementales

page 5

Bourse des déchets

page 6

Echos de l'association

page 7

Infos pratiques

page 8

Actualité réglementaire :
cahier détachable en pages centrale

Directeur de la publication : Alain DUFOUR

Comité de rédaction : Joseph BRYKS, Isabelle
CHAMPEIX, Bernard DIDELOT, Alain DUFOUR,
Marc VALENTIN

Périodicité : Semestriel - Tirage : 500 exemplaires
Zone de diffusion : Région PACA

EI : Association loi 1901 fondée en 1974
Palais de la Bourse - BP 1856 -
13221 Marseille cedex 01

Tel : 04-91-39-34-43 - Fax : 04-91-39-56-66
email : ei@marseille-provence.cci.fr



Les Entreprises Industrielles de PACA sont engagées dans une gestion durable de leur ENVIRONNEMENT

Notre association va fêter ses trente ans en 2004. Pendant cette longue période, de nombreuses actions ont été réalisées. Je ne rappellerai ici que les plus récentes : élaboration du Guide Régional du Recyclage et de l'Élimination des Déchets, création d'une bourse des déchets mettant en relation détenteurs de déchets et utilisateurs potentiels, inventaire par commune des exploitants de canalisations enterrées.

Environnement Industrie représente également ses adhérents dans un certain nombre d'instances régionales : Airmarais, COREP, APIRM, Comité de bassin Rhône Méditerranée, CYPRES, PREDI, SPPPI, ... et anime des groupes de travail interprofessionnels pour échanger sur les meilleures pratiques environnementales.

L'association assure enfin un certain nombre de services auprès des PMI/PME et a ainsi un rôle moteur important, fortement apprécié par l'Administration.

Cependant, suite à la montée en puissance des exigences écologiques de la société, la pression réglementaire s'exerce de façon de plus en plus importante sur les entreprises.

Le sujet de l'Environnement est devenu une donnée essentielle pour l'avenir et le développement des activités industrielles.

Dans ce contexte, la concertation entre industriels, la mise en commun des expériences, la valorisation des actions et des performances sont une nécessité impérieuse. Environnement Industrie doit donc jouer un rôle encore plus fédérateur au niveau régional. Nos adhérents ont largement exprimé ce souhait lors de l'AG du 17/06/03, et ont défini à cette occasion de nouvelles

orientations pour l'association (encadré dans les échos de l'association à la page 7).

En cohérence avec ces orientations générales, un programme détaillé a été élaboré et approuvé par l'AG du 18/11/03.

Parmi les actions les plus importantes de ce programme, on trouve la réalisation de ce bulletin trimestriel d'information, la réalisation de plusieurs journées techniques de formation (dont une à destination des responsables de PMI/PME sur la législation des Installations Classées et les aides ou subventions accordées par les organismes publics), la mise en place d'un service de veille réglementaire.

Enfin, en sa qualité de représentant interprofessionnel des industriels de PACA, Environnement Industrie a été choisi par la DRIRE et l'Agence de l'Eau pour assurer sur la région et sur la Corse, la maîtrise d'ouvrage de l'action nationale de recherche de substances polluantes dans les rejets aqueux industriels, en application de la Directive Cadre Européenne et de la circulaire du 4 février 2002. 300 entreprises sont concernées par cette démarche en PACAC.

Cette opération constituera l'action phare de notre association en 2004. Elle permettra aux entreprises concernées d'obtenir par notre intermédiaire une aide de l'Agence de l'Eau d'environ 50 % du montant des analyses nécessaires.

Toutes ces actions confirment la vitalité de notre association et montrent à nouveau que les entreprises industrielles de la région sont véritablement engagées dans une gestion durable de leur Environnement.

Alain DUFOUR

ACTUALITES REGIONALES

Risques technologiques et naturels :

La DIRE a réuni le 7 octobre 2003 les industriels PACA classés Seveso pour présenter ses attentes pour l'élaboration des études de dangers dans l'esprit de la loi du 30 juillet 2003 et de la lettre circulaire du MEDD du 25 juin 2003. Suite à cette demande, Environnement Industrie, UIC et UFIP ont transmis à la DIRE des propositions concrètes d'amélioration en cohérence avec la concertation établie au niveau national entre le MEDD et les organisations professionnelles. Ces propositions ont été acceptées par la DIRE.

Le 9 octobre, la réunion inter-CLIC de l'Etat de Berre a permis de dresser un premier bilan des actions de concertation et d'information menées depuis un an dans le département des Bouches du Rhône. Le bilan s'avère positif, puisque depuis septembre 2002, plus de vingt réunions des CLIC rassemblant des représentants de l'Etat, des collectivités, de l'industrie, des CHSCT, des syndicats et des associations environnement se sont tenues autour de l'Etat et à Marseille.

La DIRE a décidé de créer six nouveaux groupes de travail du SPPPI sur les thèmes : Transport Matières Dangereuses (pilote par la DRE), Urbanisme et PPRT (pilote par un élu), CLIC (en attente), EIPS, REX et Risques naturels (pilotes chacun par un industriel). Il est important que les industriels s'impliquent dans le fonctionnement de ces nouveaux groupes de travail.

Eau :

En application de la loi " Corse " du 22 janvier 2002, le bassin RMC a été séparé en deux bassins distincts, le bassin " Rhône Méditerranée " et le bassin " Corse ". Les deux nouveaux bassins relèvent de la même Agence, l'Agence de l'Eau "Rhône Méditerranée & Corse"

Première étape de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, l'état des lieux des districts Rhône-Méditerranée et Corse entre maintenant en phase opérationnelle après une période de mise au point méthodologique. Il apparaît essentiel que les acteurs socio-économiques, dont le monde industriel, puissent apporter leur pierre à l'édifice de la construction de cet état des lieux. Aussi, deux réunions de concertation ont été organisées par l'Agence de l'Eau le 26 janvier pour les territoires " Littoral " (départements 13, 83 et 06) et le 29 janvier pour les territoires " Durance " (départements 04, 05 et 84). A l'ordre du jour de ces deux réunions : rappel général sur la Directive Cadre sur l'Eau, point sur la méthodologie et l'avancement des travaux de l'état des lieux, concertation avec les acteurs socio-économiques.

Air :

Monsieur le Préfet a réuni les acteurs locaux le 29 septembre 2003 pour faire le point sur les conséquences de la canicule en particulier sur la pollution à l'ozone constatée cet été par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et pour proposer plusieurs hypothèses de travail, visant à réduire cette pollution dès 2004. Les mesures envisagées concernent l'industrie, mais aussi le transport qui représente à lui seul 55% des émissions de NOx et 45 % des émissions de COV selon le CITEPA.

Les progrès réalisés depuis de nombreuses années par les industriels ont été rappelés par le Président Alain Dufour lors d'une table ronde organisée le 1er octobre 2003 au cours du 12/14 de FR3.

De nouvelles mesures visant à atteindre les objectifs de qualité du PRQA sont actuellement en cours de formalisation dans les groupes de travail SPPPI "Composés Organiques Volatils" et "Sources fixes".

Le groupe de travail "Plan de Protection de l'Atmosphère - sources fixes" s'est réuni le 28 novembre dans les locaux de la DIRE pour réexaminer, à la lumière des dernières études réalisées dans la région, les différentes mesures à mettre en œuvre pour respecter les valeurs limites imposées par le décret du 15 février 2002 et les objectifs de qualité fixés par le Plan Régional de la Qualité de l'Air. De même, les mesures d'urgence appliquées en cas de dépassement ou de risque de dépassement des seuils d'alerte pour l'ozone et le dioxyde de soufre ont été actualisées.

Tableau de bord :

1530 entreprises de PACA sont concernées par l'enquête annuelle sur la base des résultats 2003 sur les rejets dans l'air, l'eau, la production et la valorisation de déchets, l'accidentologie, les investissements, le Transport des Matières Dangereuses et la légionellose. Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de la DIRE PACA (www.paca.drire.gouv.fr) et à transmettre par Internet avant le 1^{er} mars.

Développement durable :

Lors des Rencontres Régionales de l'Environnement à Martigues, le 24 septembre 2003, le Président Alain Dufour a fait un exposé intitulé "Vers une gestion durable de l'Environnement industriel" Cet exposé est disponible sur demande auprès de l'association.

Pour de plus amples informations sur ces différents sujets, contacter l'association.

CARRIÈRES GONTERO

Notre activité fortement engagée dans le domaine de la Qualité et de la Sécurité, intègre l'ensemble des préoccupations liées à l'Environnement de différentes façons :

Le premier impératif réglementaire est complété par une démarche volontaire fondée sur le principe de l'amélioration continue.

La mise en place de la Charte Nationale Professionnelle de l'Industrie des Granulats a pour objectif une concertation réelle, ainsi que le développement des compétences optimales en matière de technique de réaménagement et d'environnement, etc...

Cette approche s'appuie au niveau régional sur un organisme d'audit et de conseil en Environnement AIRCEC, créé par notre profession.

Mais force est de constater que malgré nos efforts et les moyens mis en place, nos engagements et l'évolution de notre savoir-faire en matière d'Environnement, ne semblent pas toujours être perçus par nos partenaires et par le grand public.

Nous avons l'obligation d'avoir un comportement responsable, et la prise en compte de l'impact environnemental doit être une préoccupation majeure des PME/PMI et industriels.

Environnement-Industrie, en facilitant le rapprochement d'entreprises d'activités différentes, se positionne en complément de nos actions syndicales. Environnement Industrie peut par exemple permettre de participer de façon constructive et professionnelle au débat public sur ces questions.

Je suis convaincue que la confrontation de préoccupations communes et des dispositifs mis en place par les différents Membres ne peut être qu'enrichissante pour tous.

Il me semble important que pour chacun de nos secteurs d'activités, l'ensemble des adhérents réfléchisse à leur impact structurel sur l'Environnement, en même temps qu'ils effectuent une réflexion globale sur l'inter-activité de certaines industries.

Ainsi, la question "des déchets du BTP" commence à trouver au sein d'Environnement Industrie des solutions d'échange, recyclage, filières... qui vont dans le sens de la prise en compte et d'une meilleure gestion de cette problématique dans l'intérêt des entreprises, tout en répondant aux attentes de l'administration.

Maîtriser ses impacts constitue un gage de pérennité de nos métiers, c'est le sens même du développement durable.

Outre le fait de ne pas se sentir esseulé face à l'importance et à la gravité de certains problèmes, ou devant la difficulté à les résoudre, Environnement Industrie nous donne une occasion supplémentaire de démontrer notre volonté d'avancer comme un ensemble d'entrepreneurs et d'industriels engagés collectivement et en toute transparence dans une démarche de progrès volontaires, faisant ainsi la démonstration que le respect de l'Environnement n'est pas le seul apanage des associations écologiques.

Il est temps de ne plus culpabiliser et de montrer notre savoir-faire même s'il est encore et toujours perfectible - mais nous venons de si loin ! - Dans mes attentes, Environnement Industrie peut être un relais parfait.

Voilà livrées quelques-unes de mes réflexions mais il y aurait encore beaucoup à dire.

Bien à vous

Mme AUBRIEUX-GONTERO Marie Thérèse

OPERATION DE RECHERCHE ET DE REDUCTION DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LES REJETS D'EAU DES ICPE

Environnement - Industrie, représentant interprofessionnel des industriels en PACA depuis presque 30 ans, a été choisi par l'Agence de l'Eau et la Drire comme maître d'ouvrage pour la région, de cette opération nationale. Notre rôle consiste à prendre en charge

l'organisation et le suivi de la campagne de mesures des substances dangereuses dans l'eau de rejets auprès de 270 entreprises ICPE choisies par la Drire selon une approche milieu et activité. Une information a d'ores et déjà été adressée directement, par courrier signé conjointement par l'Agence de l'Eau, la Drire et Environnement - Industrie, aux entreprises concernées.

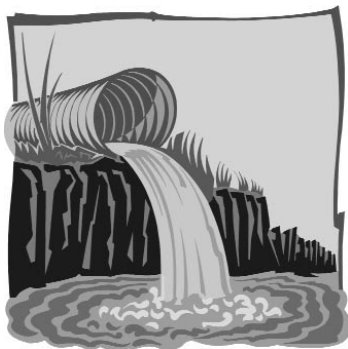
Un comité national, animé par la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, coordonne les programmes régionaux afin d'établir la synthèse nationale sur 5 ans des résultats d'environ 5000 établissements classés et de fournir les éléments demandés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000.

L'opération en région, issue de la Circulaire du 4 février 2002 s'inscrit dans le cadre de la contribution des industriels à l'état des lieux des bassins pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), instrument français de mise en œuvre de la politique communautaire.

Un Comité de pilotage régional, animé par la Drire, suit le déroulement de cette opération. Il est composé de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, de la Diren, d'Environnement - Industrie, de la CRCI, d'Associations de protection de l'environnement, des Missions Interministérielles de l'Eau (MISE) et des Services Maritimes.

En PACA cette opération va s'étaler sur deux années à compter du 1er novembre 2003.

L'opération se déroulera de manière indépendante pour la Corse et sera traitée également par Environnement-Industrie.



Elle débutera dans le courant du premier semestre 2004.

L'opération se déroulera ainsi: Environnement - Industrie passera une convention, après consultation et appel d'offre, auprès d'un ou plusieurs laboratoires, pour que les entreprises bénéficient des mêmes engagements et d'une négociation collective des tarifs.

Chaque entreprise contractualisera, en fonction de la nature de ses rejets auprès d'Environnement - Industrie qui lui adressera la facture incluant la déduction d'une aide apportée par l'Agence de l'eau.

L'Agence de l'Eau apportera à chaque entreprise une subvention à hauteur d'environ 50% des frais engagés.

Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise doit être volontaire et s'engager individuellement auprès d'Environnement - Industrie.

Les analyses dont le montant approximatif pour un point de prélèvement avec Matières En Suspension < 0,5g/l est de 4500 à 5000€ hors aide de l'Agence de l'Eau. Elles pourront être imposées par la Drire par arrêté préfectoral, mais aucune aide de l'Agence de l'Eau ne pourra intervenir en dehors de cette opération collective.

Des réunions d'information auront lieu par secteur géographique à compter du premier trimestre 2004 :

- 29 janvier à 14h30, Mairie de Martigues (13, 04, 05)
- 09 février à 14h30, Aéroport de Nice (06)
- 12 février à 14h30, CCI de Toulon (83)
- 19 février à 14h30, CCI d'Avignon (84)



Pour tous renseignements

**Environnement-Industrie CCI Marseille-Provence Palais de la Bourse BP 1856
13221 Marseille Cedex 01 tél:04.91.39.33.81.fax:04.91.39.56.66.
Mel:isabelle.champeix@marseille-provence.cci.fr**

UN OUTIL DE MANAGEMENT

L'Indicateur Environnement de Sollac Fos

(Alain ZIEBEL - Alain DADIES / Sollac Méditerranée Fos-sur-Mer)

L'indicateur Environnement de Sollac, à Fos sur mer est un outil de management qui donne mensuellement une image synthétique des performances environnementales du site. Il intègre un total de 35 données significatives du tableau de bord Environnement, en les pondérant et en les comparant au résultat d'une année de référence mise en base 100. **Sont pris en compte dans chaque domaine impacté :**

- **air** : 8 paramètres différents tels que les émissions de poussières, de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote, de Composés Organiques Volatils, ...

- **eau** : 16 paramètres tels que les Matières en Suspension, la Demande Chimique en Oxygène, les autres éléments entrant dans le calcul de l'Equivalent Habitant, la consommation d'eau du site, ...

- **déchets et coproduits** : 11 paramètres tels que la valorisation des laitiers de hauts fourneaux et d'aciérie, des boues de process, des Déchets Industriels Banals, ...

L'indicateur peut également être décliné :

- selon les différents secteurs d'activité du site (cokerie, agglomération, hauts fourneaux, aciérie, ...) de manière à voir la part prise par chacun d'eux dans les progrès réalisés

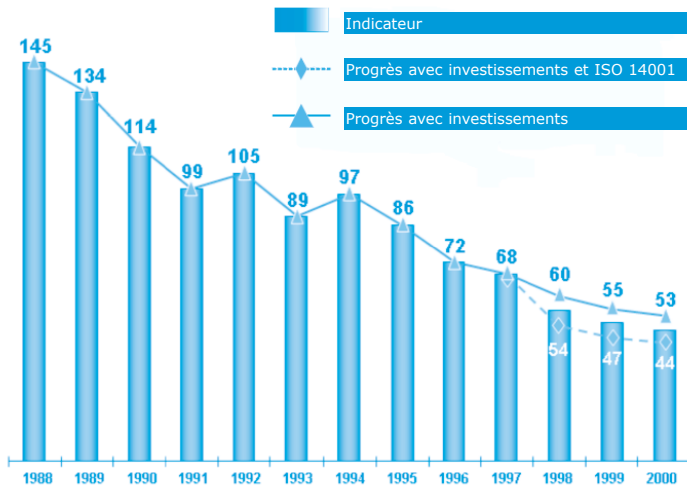
- en fonction de chacun des domaines impactés : air, eau, déchets.

Il est actualisé tous les cinq ans pour s'adapter en permanence aux objectifs environnementaux de l'entreprise. Les objectifs globaux pris en compte à cette occasion pour chacun des paramètres entrant dans son calcul sont ensuite déclinés dans les Plans d'Actions et de Développements des différentes unités.

L'indicateur Environnement a permis de quantifier les progrès importants engendrés par la mise en place en 1998, du Système de Management de l'Environnement. Avec le seul programme d'investissements à trois ans, le niveau prévisionnel de l'indicateur aurait dû se situer à 53 en 2000. La mise en place du S.M.E. a engendré un gain supplémentaire de près de 10 points grâce à la mobilisation de l'ensemble des personnels du site.

Cet outil est ainsi un excellent support de communication interne. Mobilisateur, il permet de faire connaître à chacun l'évolution des progrès réalisés globalement au niveau du site mais aussi au sein de chacune des unités qui le composent.

Pour tous renseignements :
Alain ZIEBEL, tél : 04.42.47.36.20



Diminution de l'impact environnemental du site

Produits
Aciers plats au carbone laminés à chaud, pour automobile, emballage, bâtiment, électroménager

Production annuelle
4 500 000 tonnes

Débouchés
Espagne, Italie, France, USA

Effectifs
3500 personnes
1500 co-traitants

Certification
ISO 14001 depuis mai 1998

Vends 200 t de coproduits de fabrication de mortiers industriels (liants hydrauliques environ 40% + sables environ 60% + adjuvants < 3%). Conditionnement en sacs (25-30 kg). Modalités et rythme d'enlèvement mensuel à discuter.

N° 204 - Dép 84

Propose 50 à 60 t/an d'oxalate de sodium technique (lavé 15 à 20% d'eau), contenant du méthanol (5 à 15%). Conditionnement en big bag de 700 kg. Possibilité : seaux PEhd de 10 à 25 kg. Possibilité future d'éliminer le méthanol.

N° 205 - Dép 13

Propose 100 t/mois de déchets de plastiques mélangés issus du broyage de câbles lavés, dépeussés et démétaillés. Conditionnement en vrac.

N° 277 - Dép 13

Propose environ 5000t/an de résidus minéraux solides issus de la fabrication d'acide tartique (pH3.3). Composition : matières sèches 6%, matières minérales 90% MS minimum, matières organiques 10% MS maximum, sulfate de calcium 80% MS.

N° 336 - Dép 13

Propose de septembre à mars environ 5000 m3/an de laine de roche broyée. Composition (en %/PT) : silice 47%, chaux 16%, alumine 14%, magnésie 10%, fer 8%, sodium 2%, titane 1%, manganèse 1%, potasse 1%.

N° 337 - Dép 13

Vends 100 tonnes de GPPS floreal régénéré issu de déchets industriels. Prix : 360 Euros/tonne. Départ Rousset (13). Disponible régulièrement.

N° 530 - Dép 13

Proposons 20000 litres de solvant pétrolier A3 saturé par de l'huile entière. Condition et modalité d'enlèvement à définir.

N° 575 - Dép 13

Vends 15000 tonnes de compost de qualité avec analyse détaillée. Conditionnement en vrac. Modalités d'enlèvement à définir.

N° 597 - Dép 05

Proposons 20000 tonnes de combustibles alternatifs pour cimenterie par exemple.

N° 598 - Dép 05

Propose un photocopieur, 2 lecteurs CD, 3 gros téléphones Matra (40x40x40). Matériel sur palette.

N° 661 - Dép 13

Vends, sur base régulière, 20 tonnes de PVC/PE broyés coloris mêlés (origine thermoformage). Conditionnement en big-bags. Modalités d'enlèvement à définir.

N° 911 - Dép 06

Cherche à valoriser environ 11 m3/mois de Polystyrène expansé propre.

N°912 - Dép 13

Propose environ 7 m3/mois de mousses de polyéthylène de diverses densités et diverses couleurs.

N° 913 - Dép 13

Proposons palettes US bon état diverses dimensions : 155 palettes 130x115, 20 palettes 105x95, 18 palettes 100x120.

N° 914 - Dép 13

Propose 12 tonnes de textile d'habillement de deuxième main. Conditionnement en sacs de 11 kg (un conteneur maritime 40).

N° 917 - Dép 13hyVends textile d'habillement coton et polyester couleur pour essuyage. Conditionnement en sacs et balles.

Modalités d'enlèvement à définir.

N° 918 - Dép 13

Propose 300 m3/mois de sciure de pin.

Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1004 - Dép 13

Propose 200 m3/mois d'écorces de peuplier broyées.

Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1005 - Dép 13

Propose 4 tonnes de toiles et feutres légèrement souillés issus de la machine à papier (fabrication de papier recyclé) constitués d'un mélange de polyéthylène et de polyamide. Conditionnement en rouleaux. Modalités d'enlèvement à définir.

N° 1009 - Dép 84

Cherche filière de valorisation pour des résidus d'un épurateur de pâte à papier à base de recyclés. Composition : 85% de fibres et 15% de plastiques, polystyrènes, absence de métaux lourds. Environ 1700 tonnes/an. Conditionnement en bennes. Enlèvement hebdomadaire souhaité.

N° 1010 - Dép 84

Donne 55 tonnes/an de déchets de savonnerie (sous forme de copeaux et de blocs). Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1014 - Dép 04

Propose films plastiques agricoles PE compactés emballés.

N° 1033 - Dép 84

Vends 10 tonnes de PMMA (Coulé) broyé floreal tous les 2 mois. Conditionné en big-bags d'une tonne. Modalités d'enlèvements à définir. Site de Meyreuil 13.

N° 1039 - Dép 13

Propose pour recyclage/valorisation quantités de films plastiques agricoles usagés. Conditionnement en balles.

N° 1040 - Dép 84

Vends 22 tonnes/mois de PP grade injection en broyé floreal. Conditionnement en big-bag.

N° 1050 - Dép 13

Propose 45 tonnes par mois de PP copo régénéré noir grade 12 et 15, conditionnés en big-bags d'une tonne. Site de Meyreuil 13.

N° 1072 - Dép 13

Propose 10 tonnes de PS injection choc broyé floreal conditionnés en octabins. Fréquence trimestrielle. Site de Compiègne 60.

N° 1073 - Dép 13

Propose 60 tonnes par mois de PEHD injection broyé floreal grade 3,40 et 7 conditionnés en big-bags. Site de Compiègne 60.

N° 1074 - Dép 13

Toute entreprise peut consulter les annonces et le cas échéant y mettre sa propre annonce.

Ce service gratuit vous est offert par la CRI de PACAC et Environnement Industrie.

Voir le site : www.bourse-des-dechets.fr ou consulter à Environnement Industrie

Monsieur BRYKS - Tél : 04.91.39.58.13

Nouveaux adhérents

Environnement-Industrie se renforce de nouveaux adhérents.
Bienvenue à :

- UFIP Union Française des Industries Pétrolières (pétrochimie)
- UIMM Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (métallurgie)
- CEA/CADARACHE (nucléaire)
- GAGNERAUD INDUSTRIE (traitement et récupération des déchets)
- FRANCHI SA FABRICATION (peintures et vernis)
- HECKETT MULTISERV (traitement et récupération des déchets)
- SOLAMAT-MEREX (traitement et récupération des déchets)
- ORTEC ENVIRONNEMENT (traitement et récupération des déchets)
- SILIM ENVIRONNEMENT (traitement et récupération des déchets)

Un nouveau Président pour EI

Monsieur Alain DUFOUR, ancien Directeur Environnement de SOLLAC, occupe désormais la Présidence d'Environnement-Industrie.

Monsieur Jean DAZIN, après plus de cinq ans à la Présidence de l'association, devient Président d'Honneur.

Renfort de l'équipe

Ce premier bulletin inaugure une nouvelle étape du développement des activités d'Environnement-Industrie.

Comme voulu par nos adhérents qui se sont prononcés sur la nécessité de faire évoluer notre association interprofessionnelle, notre équipe se renforce de deux recrues afin de mener à bien de nouvelles missions, pour le plus grand bénéfice des entreprises de la région:

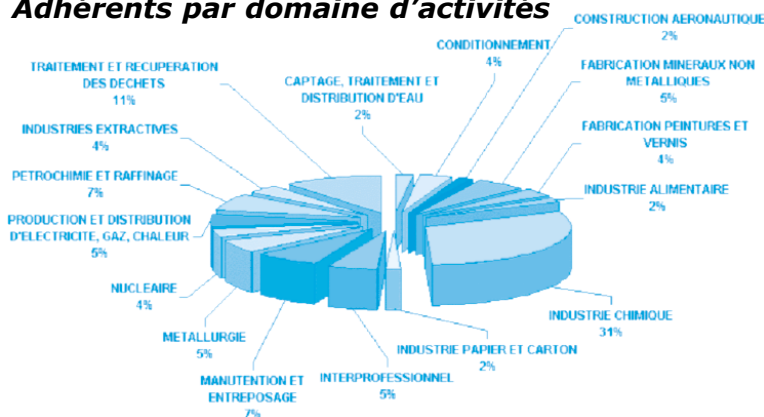
Isabelle CHAMPEIX travaillera sur l'opération Substances dangereuses et appuiera l'équipe sur les nouvelles missions du plan d'action 2004.

Bernard DIDELOT conseillera l'association pour tous ses supports de communication.

Les missions d'Environnement Industrie

- organiser la rencontre de ses adhérents afin d'échanger sur les meilleures pratiques environnementales,
- représenter les intérêts de ses adhérents et des PMI et PME, dans le cadre de la réglementation, en informant l'Administration de leurs souhaits et avis,
- informer l'ensemble de ses adhérents des actions générales entreprises au niveau régional par les pouvoirs publics et les diverses instances régionales,
- apporter son concours à l'information et à la formation de ses adhérents en organisant à leur intention des visites, journées techniques ou toutes autres manifestations à caractère scientifique et technique dans le domaine de l'Environnement,
- valoriser les actions collectives des adhérents auprès de l'Administration, des collectivités, des associations de citoyens et du grand public en montrant que ces actions s'intègrent dans une démarche de développement durable.

Adhérents par domaine d'activités



RENDEZ-VOUS

Les 10 et 11 février 2004

Prévention de la production des déchets

France : Paris. Renseignements :

evelyne.perreon@ademe.fr - Tél : 02.41.20.42.30

Du 16 au 20 février 2004

ENVITEC, salon international de l'environnement

Allemagne : Dusseldorf. Renseignements :

<http://www.envitec.de>

Les 10, 11 et 12 mars 2004

Advances in Science and Engineering for Industrial

Applications of Ozone and Related Oxydants

Espagne: Barcelone. Renseignements :

ioa@esip.univ-poitiers.fr

Du 20 au 22 avril 2004

Salon des éco industries

Républicain Lorrain

Florence Diana - Tél : 03.87.31.16.20

Les 2 et 3 juin 2004

Preventica

France : Strasbourg. Renseignements :

<http://www.preventica.com/evenement.php>

Les 15 et 16 septembre 2004

TOP INDUSTRIE - Promotion de l'Industrie Régionale

France : Marseille. Renseignements :

[CCI Marseille-Provence](http://CCI-Marseille-Provence)

Les 20 et 21 octobre 2004

Deuxième édition du colloque Filières et Recyclage

2004

France : Paris. Contact :

www.ademe.fr/htdocs/actualite/manifestations/filieres.htm

SERVICES ET OUTILS

La CCIMP répond aux questions environnement des entreprises en mettant à leur disposition un numéro :

ALLO ENVIRONNEMENT 04.91.39.34.45.

Une communication continue sur ce service, effectuée par la CCIMP et appuyée par la DRIRE fait connaître ce numéro aux PME / PMI. Ces dernières y font régulièrement appel pour obtenir des réponses sur les sujets liés à l'environnement, pour s'orienter auprès des organismes appropriés ou pour être mises en contact avec d'autres entreprises.

Le Conseil Départemental d'Hygiène (CDH)

Est une assemblée départementale consultée par le Préfet, avant que celui-ci ne prenne des arrêtés dans les domaines de la protection de l'Environnement, de l'Hygiène et de la Santé publique. Dans le cadre de la législation sur les installations classées (soumises à autorisation ou à déclaration), la consultation du CDH par le Préfet est obligatoire, et déterminante. De manière pratique, elle conditionne la décision du représentant de l'Etat dans le département qui, en droit, garde un pouvoir d'appréciation.

La participation au CDH d'un représentant désigné par la ou les Chambres de Commerce et d'Industrie est prévue par le décret du 5 mai 1988. Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, il s'agit de M. AUTARD qui succède ainsi à M. LAUGIER.

Cette participation active est des plus importantes puisqu'elle est la seule représentation des industriels exploitant des installations classées lors des délibérations.

Guide Régional du Recyclage et de l'Élimination des Déchets en PACA

<http://www.guide-recyclage-paca.com/>

Destiné aux entreprises, le site Internet rapide et intuitif a pour ambition d'être un annuaire et un outil d'information permettant de répondre à la plupart des problèmes qui peuvent se poser sur la gestion des déchets.

"Quelles sont les réglementations en vigueur ? Qui fait quoi ? Où ? Comment ? Quels sont les appuis disponibles ?".

Ce guide a été réalisé en partenariat avec :



Assemblée Générale du 18 novembre 2003